

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 09451
Numéro SIREN : 829 087 287
Nom ou dénomination : AB PHARMA

Ce dépôt a été enregistré le 10/10/2022 sous le numéro de dépôt 132033

AB PHARMA
Société par actions simplifiée
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 2, rue des Archives
75004 PARIS
SIREN 829 087 287 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 04 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatre octobre, à neuf heures,

Les associés de la société AB PHARMA, Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000 euros divisé en 100 actions (la « **Société** »), se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social de la Société.

Sont présents :

- Monsieur Philippe BELLAICHE, propriétaire de 50 actions,
- Monsieur Franck AOUIZERAT, propriétaire de 50 actions,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels, la totalité des actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Philippe BELLAICHE, en sa qualité de Président associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination de Monsieur Franck AOUIZERAT en qualité de Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée,
- Une copie des statuts de la Société.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

DS
PB

DS
FA

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale,

Décide de nommer à compter de ce jour à l'issue de la présente Assemblée, pour une durée indéterminée, en qualité de Directeur général :

- Monsieur Franck AOUIZERAT, né le 09 janvier 1974 à Nantes (44), de nationalité française, demeurant 12, rue de Wilhem à Paris (75016).

Son éventuelle rémunération sera fixée lors d'une prochaine Assemblée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

* *

*

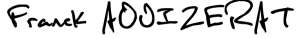
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par tous les associés.

DocuSigned by:

7787974673B6408...

Monsieur Philippe BELLAICHE
Président associé

DocuSigned by:

21D674D1E1414DE...

Monsieur Franck AOUIZERAT
Associé